



Direction du Patrimoine et de l'Aménagement du Territoire
Affaire suivie par Fanny BECKER
☎ 03 87 34 76 13

AR Préfecture : 057-225700012-20240312-lmc1X010000803e-AR
Date AR Préfecture : 12-03-2024

ARRETE

N° 2024-003359

En date du 12 mars 2024

**modifiant la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de
THIMONVILLE**

Le Président du Département
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le titre II du livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 18 octobre 2021 portant institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la commune de THIMONVILLE,

Vu la délibération du Conseil Municipal de THIMONVILLE en date du 26 novembre 2021 désignant un Conseiller Municipal titulaire et deux Conseillers Municipaux suppléants pour siéger au sein de la commission,

Vu la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 14 décembre 2021 désignant une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et son suppléant pour siéger au sein de la commission,

Vu la désignation des membres exploitants de la commission par la Chambre d'Agriculture, en date du 14 décembre 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de THIMONVILLE en date du 14 octobre 2022 élisant un conseiller municipal suppléant de la commission,

Vu la délibération du Conseil Municipal de THIMONVILLE en date du 28 septembre 2023 élisant les membres propriétaires de la commission,

Vu la désignation du Président du Département désignant le Conseiller Départemental membre titulaire et le Conseiller Départemental membre suppléant de la commission,

Vu la désignation du Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental,

Vu la désignation par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité de son représentant,

Vu la désignation de la Présidente et de la Présidente suppléante de la commission par le Président du Tribunal Judiciaire de METZ en date du 21 septembre 2022,

ARRETE

Article 1 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de THIMONVILLE est composée des membres suivants :

- Présidence (désignée par le Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES) :
 - Mme Delphine THIRY, commissaire-enquêteur titulaire,
 - Mme Audrey MUZZOLINI, commissaire-enquêteur suppléante.

- Monsieur le Maire de THIMONVILLE.

- Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal de THIMONVILLE :
 - M. Christian HOUZELLE, titulaire,
 - Mme Catherine GIRARD, suppléante,
 - Mme Géraldine JACQUOT, suppléante.

- Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la Chambre d'Agriculture :
 - M. Maurice LEONARD, Mme Sophie ERHARD, M. Jérôme LALLEMAND, titulaires,
 - M. Christian-VIVILLE, suppléant,
 - M. Alban GRANDIDIER, suppléant.

- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le Conseil Municipal :
 - M. Laurent HOUZELLE, M. Patrice GERARDIN, M. Guillaume LEONARD, titulaires,
 - M. Cédric MICHEL, suppléant,
 - Mme Christelle PEULET, suppléante.

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désignées par le Président du Département de la Moselle :
 - M. Jean MARINI (SEV3N), M. André CORSAINT (Fédération Départementale des Chasseurs) titulaires,
 - M. Bernard JACQUOT (SEV3N), M. Marc OSVALD (Fédération Départementale des Chasseurs), suppléants.

- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désignées par la Chambre de l'Agriculture :
 - Mme Estelle POCHAT, titulaire,
 - M. Jérôme NOIREZ, suppléant.

- Agents désignés par le Président du Département de la Moselle :
 - Mme Fanny BECKER, Mme Gayannée ZEHREN titulaires,
 - Mme Patricia PAHIN, M. Philippe GOEDERT, suppléants.

- Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux :
- M. Fabrice RICHARD

- Le Juge du Livre Foncier de METZ.

- Un représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :
- M. Olivier RUSSEIL, Délégué Territorial Nord Est de l'INAO, ou son représentant.

- Représentants du Président du Département de la Moselle :
- Mme Marie-Elisabeth BECKER, titulaire,
- M. Jean-Luc SACCANI, suppléant.

Article 2 :

Un agent des services départementaux est chargé du secrétariat de la commission.

Article 3 :

La commission a son siège à la mairie de THIMONVILLE.

Article 4 :

Le Président du Département de la Moselle, Monsieur le maire de THIMONVILLE et la Présidente de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de THIMONVILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au Registre des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département de la Moselle
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Agriculture et de
l'Aménagement des Territoires



Philippe GOEDERT